

N° 1812 – IN 515

Dépôt : 26.06.2023
Traitement Bureau CDV : 03.07.2023
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 03.11.2023

Interpellation de M. Francis Carnal (Moutier à Venir) relative à la décoration du bureau de la Chancellerie (accueil de la population)

Introduction

Depuis quelques années maintenant, nous constatons que le bureau de la Chancellerie municipale est décoré de photos grand format représentant la liesse de juin 2017 avec force drapeaux rouges et blancs et de nombreux inconnus de la citée.

Vu qu'au moins 45 % de la population de Moutier ne se reconnaît pas dans ces représentations, nous pouvons aisément imaginer un inconfort de ces derniers lorsqu'ils se rendent à l'administration.

De plus, on peut aisément y déceler une forme de mobbing envers les employés communaux ne s'assimilant pas à la cause séparatiste.

Dans les jours qui ont suivi ces prises de vue, nous avons entendu des politiciens qu'ils allaient tendre la main aux perdants.

Un geste que la Commune pourrait réaliser très simplement en changeant les photos incriminées.

Ce lieu représente la carte de visite de l'administration de la ville, il serait judicieux de le rendre neutre.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- A-t-il déjà envisagé de modifier la décoration du bureau de la réception municipale ?
- N'a-t-il jamais reçu de réclamation de la part de la population ?
- N'estime-t-il pas qu'une plainte pour mobbing pourrait être déposée par des employés ou pire d'apprentis incommodés par ce décor ?
- Peut-il faire remplacer les photos incriminées par des belles prises de vue de notre citée ? (le photo club de Moutier serait certainement heureux de fournir des clichés rassembleurs).

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 26 juin 2023

Signature (s) :

Moutier à Venir, 1^{er} signataire :

M. Francis Carnal (1)